



Espèces fauniques à statut particulier – Anguille d'Amérique Écosystème

Bassins versants rivières Saint-Jean, Ouelle, Kamouraska et Verte

Situation

Depuis mai 2012, l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) est considérée comme une espèce menacée selon la « Loi sur les espèces en péril » du gouvernement fédéral. Ce statut lui a été donné puisque les indices d'abondance dans le cours supérieur du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario ont diminué d'environ 99 % depuis les années 1970 (COSEPAC, 2006). Au cours du dernier siècle, des modifications de son habitat sont survenues : construction de barrages, modifications de cours d'eau et dégradation de la qualité de l'eau. Les pêcheurs et les scientifiques ont observé, depuis le début des années 1990, des diminutions importantes d'anguille dans la partie amont du Saint-Laurent (lac Saint-François)(Caron et coll., 2007).

Causes courantes

Les causes du déclin de la population sont multiples (COSEPAC, 2006) :

- les obstacles à la migration (barrages) entraînent la perte et la fragmentation des habitats des anguilles;
- la détérioration des habitats d'eau douce (particulièrement en milieu agricole et urbain);
- la pêche commerciale intensive;
- la mortalité des anguilles en **avalaison** par leur passage dans les turbines des centrales hydroélectriques;
- les contaminants chimiques et biologiques (espèces exotiques et parasites);
- les changements climatiques qui modifient le régime des courants océaniques (déviation du *Gulf Stream* au nord) et qui pourraient interférer avec la migration des larves vers les zones côtières.

Pour ce qui est des barrages, il en existe environ 5 600 dans le bassin versant du fleuve St-Laurent (Tremblay et coll., 2011) dont 49 se retrouvent sur le territoire de l'OBAKIR (Portrait, section 4.2). Selon une étude effectuée par Tremblay et coll. (2011) sur la franchissabilité des barrages, il en ressort que les barrages sont plus difficiles à franchir lorsque les anguilles sont en montaison. Toujours selon cette étude, une cote de franchissabilité a été déterminée et permettra de localiser les endroits problématiques aux déplacements de l'anguille. Cette cote a été établie en fonction de la présence de barrages et de chutes et de leur hauteur, ainsi que la présence et du type de turbine hydroélectrique.

Notons que l'anguille, affectée par la contamination de l'eau, peut avoir des répercussions sur la santé humaine. En assimilant les contaminants d'origine anthropique, sa comestibilité peut en être altérée. Les contaminants que ce poisson peut absorber sont le mercure, les biphényles polychlorés (BPC), l'hexachlorobenzène (HCB), la dieldrine, le DDT, les dioxines et les furannes (BAPE, 2000).

FICHE 23

Espèces fauniques à statut particulier – Anguille d'Amérique Écosystème

Bassins versants rivières Saint-Jean, Ouelle, Kamouraska et Verte



Initiatives entreprises connues à ce jour pour protéger la population d'anguille d'Amérique

- L'anguille est considérée par la « Loi sur les espèces en péril » de niveau fédéral comme une espèce menacée.
- Un projet d'introduction d'anguilles dans le lac Morin présenté par l'Association des pêcheurs d'anguilles et de poissons d'eau douce du Québec (APAPEDQ) a été réalisé en 1999-2000 (Verreault, 1999). Par contre, actuellement, il ne semble plus avoir d'anguille à cet endroit (Guy Verreault, comm. pers., 2011¹).
- En 2009, plusieurs permis de pêche commerciaux ont été rachetés, ce qui diminue le nombre de mortalités par capture. Pour l'ensemble de l'estuaire, de Portneuf à Sainte-Luce, le nombre de détenteurs de permis est passé de 67 à 21.

Limites du diagnostic

- Le nombre et les types d'obstacles pouvant altérer la migration de l'anguille ne sont pas connus et répertoriés.

Les pistes d'action

- Localiser les obstacles à la migration de l'anguille sur le territoire de l'OBAKIR afin d'optimiser son habitat.

¹ Biologiste, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs